

A l'IMCE, on sanctionne :

Une sanction peut :

- s'appliquer suite à un dysfonctionnement,
- consacrer, reconnaître une situation (la sanction de la qualification).

Notre société cependant, notre culture, notre éducation nous poussent à ne voir la sanction que par son côté « sombre », à chercher comme sanction suite à un dysfonctionnement « ce qui embêtera le plus le sanctionné afin qu'il ne recommence plus ». Elle doit, pense-t-on, être pénible, dure, lourde, la plus ennuyante possible.

En pédagogie, nous ne pouvons rester sur cette position.

Si elle ne résout pas tout, la sanction fait partie de tout processus pédagogique et n'a de sens que si nous visons une portée positive, une amélioration de la situation.

Amener un être humain à s'améliorer ne passe jamais par des actions dures, lourdes, pénibles, ennuyantes. Si au début, l'élève rentrera momentanément la courbe, une telle approche n'interpelle pas le fond de l'élève, ne l'amènera pas à réfléchir sur lui-même, sur la conséquence de ses actes et donc sera à terme inefficace quant au changement espéré par le sanctionnant.

La question à se poser devant un dysfonctionnement à remédier est donc bien la suivante : « Que vais-je donner comme sanction qui l'aidera à améliorer ses attitudes à long terme ? » Comment en fait rendre plus sain, plus saint ?

A l'IMCE, nous refusons les « copier x fois une phrase, un texte, ... »

L'équipe a travaillé 3 ans avec Jean-Luc Tilmant pour se mettre en accord avec la sanction.

A l'IMCE, une sanction est :

- **juste : elle est pertinente au niveau pédagogique**
- **comprise : elle est comprise par l'élève**
- **acceptée : elle est acceptée par l'élève qui reconnaît qu'il y a sanction à poser suite à son dysfonctionnement**
- **proportionnée : elle sera en proportion à la gravité du dysfonctionnement**